

Département de l'Aisne

Commune Le Nouvion-en-Thiérache

**Mise en oeuvre
d'un projet de Périmètre
Délimité des Abords (PDA)
Mosaïque de la fromagerie**

Pièces administratives

**Projet mis à l'enquête du
17 septembre au 18 octobre 2025**

**Cachet de la Mairie
et signature du Maire**



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

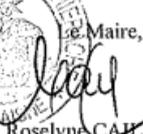
DEPARTEMENT AISNE
ARRONDISSEMENT VERVINS
CANTON GUISE

Nombre de : Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	22

OBJET :

**Elaboration du périmètre
délimité des abords (PDA)
autour du monument
historique : Mosaïque de
la Fromagerie**

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie
le 10 avril 2025
que la convocation du Conseil
avait été faite
le 1^{er} avril 2025


Maire,
Roselyne CAIL

COMMUNE DE LE NOUVION-EN-THIERACHE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Le Nouvion-en-Thiérache
Etant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Mme CAIL Roselyne, Maire

Étaient présents : Mme CAIL Roselyne ; M. DESCAMPS Lucien ; M. OUBRY René ; Mme
CLEMENT Lydie ; M. MUNIER Gérard ; Mme DUPONT Adeline ; M. DURSENT Jérôme ; M.
DUFOUR Ludovic ; Mme MAGNIER Marie-Ange ; Mme DENOYELLE Céline ; M. POULAIN Michel ;
Mme DUPRE Médine ; M. DOUART Guy ; Mme HAAS Stéphanie ; Mme BOURGE Michelle ; Mme
HAUET Chantal ; M. EKMAN Stéphane ; M. BÉTRÉMIEUX Erick ; M. LA PERSONNE Ferdinand.

Excusés : Mme LEFEVRE Katie a donné pouvoir M. DESCAMPS Lucien ; M. COMPERE
Quentin a donné pouvoir à Mme DUPONT Adeline ; Mme BRANCOURT Laure a donné
pouvoir à M. DURSENT Jérôme ;

Absent : M. DEHEN Jean-Yves ;

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Marie-
Ange MAGNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces
fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la révision du PLU (prescrite
le 14/12/2020) est un moment opportun pour substituer au périmètre actuel
d'un rayon de 500 mètres autour du Monument Historique un nouveau
périmètre, plus adapté à la situation de la commune.

L'architecte des Bâtiments de France propose, conformément à la loi LCAP (loi
relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 7 juillet
2016, un Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Monument Historique.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, cette proposition sous forme
d'une carte qui se veut adaptée aux réalités de terrain, aux enjeux de visibilité
et sensibilité architecturales urbaines et paysagères concentrées autour du
monument historique classée de notre commune : Mosaïque de la fromagerie
(inscrit le 3/04/2024).

Ce nouveau périmètre, une fois arrêté par le Préfet, à l'issue d'une enquête
publique menée conjointement à celle de la révision du PLU, aura vocation à :

- Donner de la lisibilité au périmètre de protection, recentrée sur les
enjeux majeurs et focalisé sur les abords bâtis et paysagers directs,
- Réduire le nombre de dossiers d'ADS envoyés pour consultation à
l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France) visant un conseil et un
contrôle plus efficace.

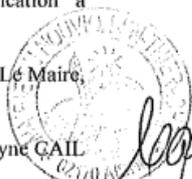
Accusé de réception en préfecture
de France
Date de réception : 10/04/2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

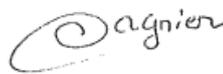
- Décide d'engager la procédure de mise en place d'un PDA autour du Monument Historique,
- du PLU.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Délibération rendue exécutoire
par publication ou notification à
compter du 10 avril 2025

Le Maire,
Roselyne GAIL



La secrétaire



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,


Roselyne GAIL



Accusé de réception en préfecture
002-210205357-20250410-07042025-11-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

